



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services à la personne

Question écrite n° 84634

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le rapport d'information sur l'évaluation du développement des services à la personne. Il préconise de mieux repérer les situations de perte d'autonomie à savoir assurer le diagnostic des situations de fragilité auprès des personnes âgées à domicile, inciter les médecins de ville à effectuer le diagnostic précoce des maladies pouvant entraîner la perte d'autonomie, maladie d'Alzheimer en particulier, élargir les missions des assistants en soin gériatrique (ASG) afin qu'ils puissent intervenir auprès de personnes en perte d'autonomie vivant à domicile, élargir la formation des auxiliaires de vie à domicile en y intégrant une formation à la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84634

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5088

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)